



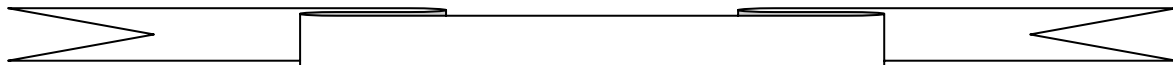
# PROCES-VERBAL

## DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE DE GESTION

### COMMISSION D'APPEL

Réunion du 9 juillet 2009

**ATTENTION :** Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées sera mis en ligne ultérieurement.



**APPEL DU SO CASSIS-CARNOUX, de la décision de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la DNCG en date du 23 juin 2009 :**

- de prononcer une mesure de rétrogradation de l'équipe première du club en CFA à l'issue de la saison 2008/2009.
- d'appliquer une mesure d'encadrement de la masse salariale brute dans la limite du montant inscrit au budget prévisionnel 2009/2010 « hypothèse CFA » présenté en séance.

**DECISION : Infirme la décision de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs du 23 juin 2009 + Encadrement de la masse salariale budget National.**



**APPEL DU RCF FOOTBALL LEVALLOIS 92, de la décision de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels de la DNCG en date du 23 juin 2009 :**

- de prononcer une mesure de rétrogradation de l'équipe première du club en CFA2 à l'issue de la saison 2008/2009.

**DECISION : Infirme + Encadrement de la masse salariale budget CFA.**



**APPEL DU CS LOUHANS-CUISEAUX, de la décision de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la DNCG en date du 23 juin 2009 :**  
**- de prononcer la mesure de rétrogradation de l'équipe première du club en CFA à l'issue de la saison 2008/2009.**

---

**DECISION : Infirme + Encadrement de la masse salariale + Interdiction totale de recruter de nouveau joueur sous contrat au cours de la saison 2009/2010.**



**APPEL DU SC DRACENIE, de la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs de la DNCG en date du 25 juin 2009 :**  
**- de prononcer une amende de 450 euros pour non production de documents,**  
**- une rétrogradation en division inférieure en sus de la relégation sportive.**

---

**DECISION : Confirme l'amende financière et Infirme la mesure de rétrogradation.**

